



BRÛLURE BACTÉRIENNE DANS LES LAURENTIDES: DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS EN 2017, MAIS LA VIGILANCE S'IMPOSE DE NOUVEAU EN 2018

RAPPEL DES FAITS

Depuis 2014, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) intervient dans la région des Laurentides pour lutter contre la brûlure bactérienne qui affecte les vergers. L'objectif est de diminuer les foyers d'infection de la maladie dans les vergers afin de réduire l'incidence de la maladie à long terme.

Pour une cinquième année consécutive, le MAPAQ déploiera son Plan d'intervention en protection des cultures dans les Laurentides. La stratégie est axée sur les inspections réglementaires, la sensibilisation, la mobilisation des acteurs clés ainsi que l'amélioration des connaissances concernant la maladie. L'intervention est mise en œuvre par le MAPAQ, en étroite collaboration avec les associations de producteurs agricoles et les intervenants du secteur pomicole.

BILAN 2017 : SITUATION ENCOURAGEANTE, MAIS LA VIGILANCE S'IMPOSE

En 2017, des inspections ont été menées dans les vergers, les terrains résidentiels et municipaux, ainsi que les centres jardins. La maladie a été maintenue à des niveaux faibles, sans commune mesure avec la situation épidémique de 2016. Dans la majorité des vergers inspectés, les symptômes détectés sur les arbres indiquaient un faible niveau de sévérité de la maladie. Cette situation est encourageante, mais la vigilance s'impose. La mobilisation de tous les acteurs concernés doit se poursuivre pour sortir de façon durable la région de l'épidémie. En effet, advenant des conditions climatiques favorables au développement de la bactérie responsable de la brûlure bactérienne en 2018, pendant la floraison, la maladie pourrait être de retour de façon plus sévère cette année.

À VENIR EN 2018

Réseau d'alerte pour le printemps 2018

En collaboration avec le Réseau d'avertissements phytosanitaires et le club d'encadrement technique Agro-Pomme, la situation phytosanitaire sera évaluée au début de la saison 2018, afin de déterminer l'ampleur de la présence de la maladie. Dès juin, le MAPAQ procédera donc à l'inspection de certaines entreprises pomicoles et évaluera l'importance du développement de la brûlure bactérienne.

Inspections des vergers en 2018

En 2018, toutes les entreprises pomicoles sont susceptibles d'être inspectées par le MAPAQ, tout comme les terrains résidentiels, les terrains municipaux et les pépinières. À la suite de cette première visite, des inspections de contrôle seront effectuées sur les lieux où des symptômes de la maladie auront été observés.

Inspection des terrains privés et publics

La Loi sur la protection sanitaire des cultures s'applique de la même façon pour les terrains privés et publics que pour les vergers. De ce fait, les terrains résidentiels où se trouvent des arbres sensibles à la maladie seront également inspectés. De plus, le MAPAQ continuera sa collaboration avec les huit municipalités de la MRC de Deux-Montagnes et avec la ville de Mirabel, qui l'appuient dans la sensibilisation des citoyens.

Par ailleurs, si vous constatez la négligence d'un responsable de végétaux sensibles à la brûlure bactérienne, nous vous invitons à nous le signaler en remplissant en ligne le formulaire suivant : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Protectiondescultures/organismesnuisibles/plaintes/Pages/Plaintesorganismesnuisibles.aspx>.

Amélioration des connaissances sur la maladie

Le Ministère a mis l'accent sur l'acquisition de connaissances sur la brûlure bactérienne et des projets sont actuellement en cours. Un mandat spécifique a également été octroyé à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) pour concevoir et mettre en œuvre des projets qui permettront de mieux connaître la maladie et les stratégies pour la prévenir et la contrôler.

Ce qui est attendu de tous

Puisque la maladie est récurrente dans les Laurentides depuis plusieurs années, nous vous recommandons fortement de discuter avec votre agronome des options les plus appropriées pour prévenir et combattre la maladie.

Après la floraison, examinez vos parcelles afin de repérer les symptômes de la brûlure bactérienne et éliminez ces symptômes en effectuant la taille des branches touchées.

Pour plus d'information sur la stratégie de gestion de la brûlure bactérienne, vous pouvez consulter les sources suivantes :

- Votre conseiller agricole;
- Le Réseau pommier du Réseau d'avertissements phytosanitaires;
- Le *Guide de référence en production fruitière intégrée*;
- Les bulletins et messages en pomiculture pour les Laurentides.

DES QUESTIONS?

Vous pouvez communiquer avec monsieur Jean Baptiste Sarr, de la Direction régionale des Laurentides du MAPAQ, au 450 971-5110, poste 6521.

Des programmes pour vous aider

La Financière agricole du Québec dispose de plusieurs outils financiers qui peuvent aider les pomiculteurs. Pour plus d'information, adressez-vous au centre de services des Laurentides, au 1 800 749-3646.

Par ailleurs, le Programme de modernisation des vergers du Québec, qui a été reconduit jusqu'au 31 mars 2021, offre une aide financière pour appuyer l'arrachage des pommiers pour des raisons phytosanitaires. Pour plus de renseignements, adressez-vous au centre de services agricoles de Blainville, au 1 800 308-6998.

Le MAPAQ vous remercie de votre collaboration dans la réalisation du plan d'intervention contre la brûlure bactérienne, dont les retombées bénéficieront à tous les pomiculteurs de notre région.

Bonne saison 2018!

